



Il nous a été interdit d'exagérer.

'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il nous a été interdit d'exagérer. »

[Authentique.] [Rapporté par Al-Bûkhârî.]

'Umar (qu'Allah l'agrée) informe ici du fait qu'il leur a été interdit d'exagérer. Celui qui le leur a interdit n'est autre que le Prophète (sur lui la paix et le salut). En effet, quand un Compagnon dit : « Il nous a été interdit », c'est la même chose que s'il avait dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) nous a interdit. » L'exagération ou l'excès, c'est faire ou dire ce qui n'a aucun avantage ou intérêt et qui en plus représente une difficulté. Par exemple, en ce qui concerne les paroles, ce hadith parle du fait de poser trop de questions, de réfléchir sur des questions à la fois obscures et futiles. Il faut plutôt comprendre et accepter la religion dans son sens apparent. Anas (qu'Allah l'agrée) a dit : « Nous étions auprès de 'Umar (qu'Allah l'agrée) et ce dernier portait un vêtement qui avait été raccommodé quatre fois au niveau du dos. Il récita : {(fruits et herbages)} [Coran : 80/31]. Puis, il a dit : " Nous savons ce qu'est le fruit, mais que signifie : 'herbages' ici ? " Ensuite, il a dit : " On nous a certes interdit d'exagérer ! " » En ce qui concerne les actes, on peut donner comme exemple : le fait qu'un homme reçoive un invité et s'impose ce qui est au-delà de ses capacités pour le recevoir. Il se peut même qu'il s'endette pour cela et qu'il ne trouve pas de quoi rembourser sa dette, se faisant ainsi du tort à lui-même, ici-bas et dans l'au-delà. Donc, le musulman ne doit pas exagérer. Il doit rester modéré en toute chose, comme l'était le Prophète (sur lui la paix et le salut). Il ne doit pas être avare de ce qu'il possède, ni s'imposer ce qu'il ne possède pas.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8945>

